

Image not found or type unknown



Envoi par poste refusé par l'acheteur

Par **bernard**, le **29/05/2010** à **14:48**

Bonjour,
Suite à une vente par le net, j'envoie par poste deux grilles en métal (poids 15 kg), avec une assurance de 50 euros.
Mon acheteur m'a versé préalablement le prix des grilles 70 euros +26 euros de frais d'envoi. Les grilles arrivent cassées, l'acheteur refuse l'envoi tout en constatant que les grilles étaient bien emballées.
Serai-je remboursé de 50 euros ou de 23 euros par kg comme un indiqué sur le bordereau ?
Dois-je reverser ensuite 96 euros à mon acheteur ?
Dois-je indemniser totalement mon acheteur si la poste refuse un remboursement?
Merci